


**DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**  
**COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570**

Envoyé en préfecture le 16/12/2021  
Reçu en préfecture le 16/12/2021  
Affiché le   
ID : 038-213801004-20211214-DEL\_20211214\_04-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 Décembre 2021**

L'an deux mil vingt et un le quatorze décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Philippe DALBON Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Jérôme LOOSDREGT, Michel SALVI, Audrey MARRON, Gérard MARTINEZ, Thierry GALIFOT, Anne LAURENT, François DERAÏN, Martine PUGLISI, Sébastien PLISSON

Ont donné procuration : Mme Audrey BUISSON à Anne LAURENT  
Mme Christel METAY à Gérard MARTINEZ  
Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET à Pierre BARUZZI

Excusés : M. Mickaël MORIN  
M. Alexandre ASTOLFI

Secrétaire de séance : M. Gérard MARTINEZ

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
23	Vendredi 10 décembre 2021	Vendredi 10 décembre 2021	Vendredi 17 décembre 2021

**4- Approbation et signature de la convention relative à l'utilisation de biens mobiliers**

Dans le cadre de la Coupe Icare, il a été demandé aux communes partenaires de mettre à la disposition du Grésivaudan des barrières mobiles.

Cette mise à disposition a été consentie à titre onéreux pour un montant de 469,70€.

Afin de fixer les modalités de prêt de ce matériel, il est nécessaire de conclure une convention avec la communauté de communes Le Grésivaudan.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention relative à l'utilisation de biens mobiliers,
- **AUTORISE** M. Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

**Décision : Adopté à l'unanimité**



The image shows a blue ink signature over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE de LE CHEYLAS' at the top, '38570 (Isère)' at the bottom, and a central emblem featuring a figure on horseback.